



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2010 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Henri LAURENT	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CESAR	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS	Conseiller Communautaire
Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE	SMEGREG
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour Garonne
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Madame Karine MABILLON	Communauté Urbaine de Bordeaux

La séance est ouverte à 14h00 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte.

1. Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2010

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Programme d'études 2010

Avant d'examiner la proposition de programme d'études pour 2010, un point est fait sur les études en cours. Monsieur de GRISSAC présente à cette occasion les évaluations financières relatives aux projets de substitution. A noter que le SMEGREG attend le retour de la société Lyonnaise des eaux et des services de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour considérer comme définitive l'estimation relative au projet de substitution proposé par la société Lyonnaise des eaux.

Le diaporama présenté est annexé au présent procès-verbal.

Sont donc présentés pour chaque solution de substitution envisagée, les coûts estimés en investissement et en fonctionnement ainsi que le coût de revient du mètre cube livré aux services de l'eau raccordés à chaque solution.

Monsieur TURON demande si l'hypothèse d'un taux de subvention de 50% est réaliste.

Monsieur de GRISSAC précise qu'à ce jour le seul partenaire financier ayant annoncé un montant d'intervention de 30 % est l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur GUIMON précise que pour l'Agence de l'Eau, il s'agit du taux en vigueur qui s'applique dans le cadre du programme actuel qui s'achève en 2012.

Monsieur RENARD demande alors que la présentation prenne en compte ce taux d'intervention.

Monsieur Guimon demande si une telle demande est recevable compte tenu de la réalisation des projets les uns après les autres sur une longue période.

Messieurs Renard et Turon indiquent que, de leur point de vue, l'argumentaire doit être unique pour tous les projets.

Monsieur de GRISSAC actualise ainsi les coûts du m³ d'eau pour chacune des solutions selon les hypothèses 0, 30 et 50 % de subvention, soit respectivement (hors taxes et hors redevances) :

Coût en € HT et HR par m ³	Taux de subvention	
	30 %	50 %
Cénomaniensud Gironde	0,31	0,25
Eau de Garonne, réinfiltration et reprise	0,28	0,26
Oligocène Sainte-Hélène	0,35	0,29

En réponse à une question de Monsieur GUIMON, Monsieur de GRISSAC indique que les financements européens pourront également être sollicités.

Monsieur RENARD précise que cette demande auprès de l'Europe devra être globale en présentant l'ensemble des solutions sur le territoire girondin.

Monsieur MAUGEIN demande que soient mises à sa disposition, pour consultation, les études relatives à la faisabilité d'une usine de production d'eau potable à partir de la prise d'eau de Galgon.

Monsieur TURON demande si le coût affiché de la solution proposée par la société Lyonnaise des eaux prend en compte le traitement de l'eau tel que vu lors de la réunion précédente.

Monsieur de GRISSAC répond que le coût de traitement de la turbidité n'est pas intégré.

Monsieur RENARD rappelle l'objectif global de substitutions imposées par le SAGE de l'ordre de 15 millions de m³ actualisé à une vingtaine de millions de m³.

Monsieur MAUGEIN pose la question de la marge de sécurité de ces évaluations financières.

Monsieur de GRISSAC répond que les coûts d'investissement sont actuellement caractérisés par une forte volatilité.

Monsieur RENARD mentionne qu'il ne s'agit pas d'un prix d'opportunité car c'est à partir du même bordereau de prix qu'ont été réalisées toutes les estimations.

Monsieur de GRISSAC évoque la méthode et les outils d'évaluation des coûts utilisés qui permettent de mettre à jour ces estimations très rapidement en fonction des prix du marché. Il indique que l'estimation des coûts de fonctionnement réalisée par SP2000 est fine, précise et complexe. Il précise que les coûts au m³ sont calculés pour la capacité nominale de production, un fonctionnement à plein régime, un rendement de 95%.

Messieurs RENARD et TURON mettent l'accent sur la nécessité de bien faire figurer ces hypothèses de calcul dans les documents diffusés.

Monsieur RAYNAL pose la question de la durée d'amortissement retenue pour les canalisations : elle est de 60 ans. Il demande également quel est le poids du poste canalisation dans le coût des projets.

Après le coût global des projets, la comparaison des solutions peut être aussi opérée en fonction du prix du m³ d'eau livré. Les subventions à l'investissement influencent alors le classement.

Monsieur RENARD juge que présenter un taux de 80% de subvention n'est pas pertinent.

Monsieur de GRISSAC rappelle que le projet d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambés a reçu de 80 % de subventions mais que ce taux n'est plus dans l'air du temps.

Messieurs MAUGEIN et TURON demandent quelle serait la répercussion sur le prix de l'eau payé par les usagers.

Monsieur de GRISSAC répond que cela dépend dans quel réseau l'eau sera injectée. Il est nécessaire de connaître le coût de production du m³ qui sera substitué, plus précisément encore du m³ dans le cas où, comme sur la CUB, l'eau a différentes origines (Budos, forage à l'Eocène, forages à l'Oligocène, etc.).

Monsieur RENARD demande à ce que le SMEGREG élabore ces questionnements et les adresse à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Monsieur Turon confirme cette nécessité pour que les réponses soient disponibles pour les futures réunions d'échanges. Pour la prise de décision, une question posée en bout de course sera l'augmentation de la facture d'eau pour chaque usager.

Monsieur de GRISSAC précise que ces questionnements sont également formulés par la Commission Locale de l'Eau dans le cadre des mécanismes de compensation des surcoûts prévu par le SAGE Nappes profondes.

Un autre élément de comparaison des solutions de substitution est le coût cumulé à terme rapporté aux capacités de production. Hormis pour la solution « Entre-deux-Mers », les trois autres solutions sont proches.

Enfin Monsieur de GRISSAC apporte des éléments de réponse à deux questions posées :

- quel est le poids de ces projets en termes de besoins en personnels spécialisés dans l'exploitation des services de l'eau ?
- quel est le bilan carbone de chacun de ces projets ?

Monsieur TURON rappelle que la comparaison des projets est intéressante mais que plusieurs projets devront être mis en oeuvre à terme.

Monsieur RENARD convient qu'il faudra recourir à plusieurs solutions mais que ces analyses seront nécessaires pour justifier les choix et démontrer que toutes les dimensions ont été prises en compte.

Outre cette grille d'analyse permettant de comparer les solutions de substitutions, indique que les questions de la maîtrise d'ouvrage et du mode de gestion des projets sont également des éléments essentiels qui devront être approfondis.

Monsieur CHAUSSET demande si l'aspect de la solidarité départementale va être intégré à la réflexion.

Monsieur RENARD répond que d'une part, dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau existe un fonds d'intervention. D'autre part, pour la question de savoir comment se traduit dans les faits la solidarité territoriale, il n'existe pas à ce jour de structure départementale pouvant assurer une maîtrise d'ouvrage de la mise en oeuvre des substitutions.

Monsieur TURON demande à ce que soient distingués les volumes et les coûts justifiés par la satisfaction de besoins nouveaux exprimés par certaines collectivités.

Messieurs MAUGEIN et CHAUSSET s'accordent sur leur souhait de voir un prix unique de l'eau en Gironde.

Monsieur RENARD insiste sur la priorité d'autres échéances à tenir et sur le fait que l'outil de mise en place d'un prix unique n'est pas prêt et s'avère très complexe à élaborer.

Monsieur TURON craint que cet objectif de prix unique ne retarde les décisions en matière de substitution. Il ne faut pas multiplier les préalables même si une vision départementale harmonisée est souhaitable.

Monsieur CHAUSSET fait part de son idée qu'il s'agit d'abord d'un choix politique et que la question devra être débattue même si elle est très complexe, sans retarder les projets.

Monsieur RENARD précise que tous ces éléments de réflexion sont actés.

Monsieur de GRISSAC présente la proposition de programme d'études 2010 comme suit conforme aux décisions prises lors du débat d'orientation budgétaire (les ordres de grandeur des opérations sont indiqués entre parenthèse) :

✓ Nouvelles études relatives aux substitutions (140 000 €)

- Études impact Cénomaniens sud Gironde sur lagunes de Saint Magne, cours d'eau et sources, dont Budos (40 000 €) ;

- Études ponctuelles d'ordres technique, juridique et financiers relatives aux solutions de substitutions (100 000 €) ;
- Études des possibilités d'optimisation du champ captant Cénomaniensud Gironde - Réalisation d'un forage d'essai (300 000 €).

Monsieur GUIMON fait part de la question que se posent les instances de décision de l'Agence de la justification, voire de l'opportunité, de certaines prestations.

Messieurs TURON et RENARD indiquent que les sujets sont très complexes et que les questions posées, notamment d'ordre juridique, si elles peuvent paraître anodines, sont lourdes de conséquence en matière de prise de décision.

✓ Prestations relatives à la révision du SAGE (140 000 €)

- Prestations du BRGM, notamment simulations (60 000 €) ;
- Évaluation environnementale (25 000 €) ;
- Étude économique (25 000 €) ;
- Analyse juridique (20 000 €) ;
- Divers, conception, édition, etc. (10 000 €).

Monsieur GUIMON précise que le taux de participation de l'Agence sur ces prestations est de 70%.

Le Comité syndical valide ce programme d'études pour 2010.

3. Compte de gestion 2009

Madame BEGUE indique que le compte de gestion 2009 établi par Monsieur le Payeur départemental est en conformité avec le compte administratif et fait apparaître un excédent global de clôture de l'ordre de 360 000 €.

Le compte de gestion 2009 est adopté à l'unanimité.

4. Compte administratif 2009

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur MAUGEIN, doyen d'âge et en l'absence de Monsieur RENARD (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Les résultats du compte administratif 2009 sont en conformité avec le compte de gestion.

Le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité.

5. Affectation du résultat 2009

L'excédent de fonctionnement, 849 597,32 €, est reporté en recettes à la section de fonctionnement (compte 002 pour 362 514,47 €) et à la section d'investissement (compte 1068 pour 487 082,85 €). Quant au déficit d'investissement, il est bien entendu automatiquement reporté en dépenses (487 082,85 € au compte 001).

Le projet d'affectation est adopté à l'unanimité.

6. Budget primitif 2010

Madame BEGUE présente les grandes masses du projet de budget primitif 2010 qui s'équilibre à 1 455 000 €. Il convient de noter que la participation des deux partenaires fondateurs du SMEGREG est réduite de 10% et que les résultats 2009 sont repris dans le cadre de ce budget primitif.

Le Comité Syndical adopte le projet de budget primitif qui lui a été présenté.

7. Modification régie d'avances auprès du SMEGREG

Monsieur de GRISSAC expose la modification de certaines dispositions de la régie existante pour permettre l'utilisation d'une carte bancaire car l'accès à certains services n'est possible de nos jours qu'en ligne par Internet.

Un accord de principe a été formulé par le Comité syndical lors de sa réunion du 18 janvier dernier.

Le Comité Syndical décide de modifier la régie d'avances selon les modalités présentées, d'autoriser la prise en charge par l'établissement des frais de cautionnement du régisseur et d'autoriser le Président à engager les démarches et à signer tous documents relatifs à ces dispositions.

8. Questions diverses

Semaine de l'eau organisée par le Conseil général en juin 2010 :

Monsieur RENARD présente cette manifestation et souhaite que les services fassent une proposition de participation.

Monsieur LADURELLE précise qu'une candidature doit être déposée.

Une réunion du Comité syndical du SMEGREG pourrait se tenir durant cette semaine.

Autres points :

Monsieur TURON indique que le SMEGREG est présent aux côtés des collectivités et à leur écoute concernant en particulier les économies d'eau. Cette assistance est très appréciée.

Monsieur RENARD fait part de sa réserve sur l'intervention du SMEGREG en tant que tel lors de cessions payantes mises en place par des organismes de formation.

~ ~ ~ ~ ~

La séance est levée à 15h30.

Bordeaux, le 26 février 2010
Le Président

Alain RENARD